



Question sur la gérance de bien

Par **Rouquet Michel**, le **22/11/2018** à **13:33**

Bonjour,
étant retraité et ayant pendant plus de 40 années vécu en expatriation, j'ai mis en gérance mes appartements a une agence immobilière. A mon retour sur la France , j'ai constaté que mon agence depuis plus de 4 années ne me reverse plus de loyer sous prétexte qu'il payé des travaux de ravalement des partie commune .
mais depuis 2007 je ne reçois plus également les quittance de paiement des rapport de gestions, et les déclaration de mes impôts immobilière. malgré mes demande de relever de compte et de point cette agence m'envoie des montant qui pour moi ne correspond a rien sans explication concrète et claire.
je voudrais savoir si les agence ont le droit de faire de travaux sans notre avale et pire récupérer pendant des années des loyer en intégralité

Par **janus2fr**, le **22/11/2018** à **13:41**

[citation]je voudrais savoir si les agence ont le droit de faire de travaux sans notre avale et pire récupérer pendant des années des loyer en intégralité[/citation]
Bonjour,
Tout est dans le mandat que vous avez signé avec l'agence. C'est lui qui fixe les droits et devoirs de chaque partie.